

Information
Soutien
Aide
Outils

Pour plus d'information,
consultez le site du
ministère de la famille
www.mfa.gouv.qc.ca



Les avantages d'être reconnu par le Bureau Coordonnateur

- Avoir accès à des services de soutien pédagogique et technique, des services-conseils téléphoniques ou offerts directement dans votre milieu de garde
- Avoir accès à des prêts de jeux éducatifs, des outils pédagogiques et des livres de référence
- Avoir du soutien administratif personnalisé
- Avoir accès à des formations

Pour nous joindre

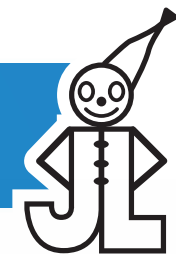
810, rue Ladouneur
Joliette (Québec) J6E 3W7
Téléphone : 450 756-2492
Télécopieur : 450 756-6519
Courriel : info@bclesjoyeuxlutins.com

Site du bureau coordonnateur :
www.bclesjoyeuxlutins.com

Heure d'ouverture :
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

BUREAU COORDONNATEUR

Les
Joyeux Lutins



VOUS SOUHAITEZ OFFRIR UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL POUR :

- Avoir le privilège de travailler à la maison
- Avoir un milieu de travail qui vous ressemble
- Avoir le bonheur de voir les enfants grandir
- Être travailleur autonome

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ

Conception graphique : Jenny Garguilo.com



Pourquoi devenir responsable en service de garde ?

De multiples perspectives intéressantes s'offrent à la nouvelle RSG :

- Diriger sa propre entreprise à titre de travailleuse autonome
- Offrir des places subventionnées
- Pouvoir recevoir jusqu'à 9 enfants en étant assistée d'une autre personne adulte
- Bénéficier d'un régime de retrait préventif
- Avoir la possibilité de se faire remplacer

Municipalités desservies

- | | |
|-------------------------|-------------|
| Notre-Dame-de-Lourdes | St-Thomas |
| Notre-Dame-des-Prairies | Crabtree |
| St-Charles-Borromée | Joliette |
| St-Paul | St-Ambroise |
| Village St-Pierre | Ste-Mélanie |

Le Bureau Coordonnateur Les Joyeux Lutins est agréé par le Ministère de la famille et a la responsabilité de coordonner, dans la MRC de Joliette, les services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés offerts par les responsables d'un service de garde en milieu familial.

Les Responsabilités d'une responsable en service de garde

- Gérer son service
- Assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants
- Mettre en pratique un programme éducatif
- Favoriser une bonne communication et une bonne collaboration avec le parent et le Bureau Coordonnateur
- Avoir l'obligation d'appliquer la Loi et le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance
- Avoir à cœur le développement des enfants

Les personnes qui souhaitent devenir RSG profiteront d'un montant de 3500 \$ au démarrage. Cette aide financière vise à compenser une partie des coûts liés à l'achat d'équipement et à la formation.

De plus, vous aurez la possibilité de bénéficier de subventions supplémentaires.